

BUREAU D'AGGLOMERATION DU 30 NOVEMBRE 2023 – 14h30

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents : Cécile BARREAU – Anthony BONNET (jusqu'au point d'information Déchets) – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Damien GRASSET – Cécilia GRENET (excepté points d'information Finances et Affaires générales) – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés : Anne BOISTEAU-PAYEN – Maëlle CHARIE – Béatrice CLAVIER – Claude DURAND – Cécilia GRENET (points d'information Finances et Affaires générales) – Anthony BONNET (à partir du point d'information Déchets)

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

Partie 1 – Information du Bureau

- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des EHPAD du CIAS et reprise du déficit
- Budget primitif 2024
- Actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
- Mise à jour de l'intérêt communautaire des compétences de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
- Création du Conseil de développement
- Mutualisation des services et création de nouveaux services communs
- Engagement dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial et candidature à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation
- Projet d'hébergement de groupe porté par Vendée Habitat – Les Quais Saint-Hilaire – Montaigu-Vendée
- Festival Les Ephémères 2024
- Réhabilitation et extension de la salle de sport intercommunale de Rocheservière
- Révision du programme d'accompagnement du sport de haut niveau et amorce du programme sport et handicap
- Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance 2024-2027
- Projet de fonctionnement France services
- Evolution 2024 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- Bilan de la semaine « Terres d'enAIRgie » et actions de communication 2024
- Participation à une étude portée par le SyDEV sur la granulation de bois
- Participation financière au GIEC Pays de Loire
- Convention d'entretien Vendée Vélo
- Grille tarifaire 2024 de l'assainissement non collectif (SPANC)
- Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)

Partie 2 – Délibérations du Bureau d'agglomération

- DEL20231130_01 – Recours au personnel contractuel
- DEL20231130_02 – Cession Ouest Frais Distribution – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée
- DEL20231130_03 – Cession à la société SUSEIA – ZA Croix Biton – Saint-Philbert-de-Bouaine
- DEL20231130_04 – Travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) ZA La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine
- DEL20231130_05 – Cession à CG Paysage – ZA La Trévoise – Montréverd
- DEL20231130_06 – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison des Jeunes
- DEL20231130_07 – Schéma de coopération avec la Caisse d'Allocations Familiales
- DEL20231130_08 – Organisation d'un forum bien vieillir à domicile
- DEL20231130_09 – Programmation du Seniors agenda de mars 2024 à avril 2025
- DEL20231130_10 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
- DEL20231130_11 – Demande de subvention Fonds Vert dans le cadre du Tri à la source des biodéchets
- DEL20231130_12 – Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie rue de Beau Soleil et rue Jeanne d'Arc à Montaigu (Montaigu-Vendée)
- DEL20231130_13 – Demande de subvention pour le projet de station d'épuration à Montréverd

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Damien GRASSET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 26 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

PARTIE 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20231130_01 – Recours au personnel contractuel

Daniel Rousseau informe l'assemblée de la **nécessité** de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité, pour le bon fonctionnement des services.

Cette présente liste fera l'objet de tableaux complémentaires d'ajustement, en fonction des nécessités de service et dans le respect des crédits budgétaires prévus à cet effet. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Nombre d'heures	Indice plafond
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Maison de la rivière	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste à temps non complet	5 mois	600	IM 361
		Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 361
Office de Tourisme	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 361
Assainissement et déchets	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste à temps complet	2 mois	304	IM 361
Piscine	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 2 postes à temps complet	2 mois	304	IM 361
	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil week-end 2 postes à temps non complet	12 mois	533	IM 361
Printemps du livre	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Agent d'accueil et de bar temps non complet	15 jours	45	IM 361
Thalie	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	Agent d'accueil et de bar temps non complet	10 mois	145	IM 361
		Adjoint administratif (Cat. C)	Agent de billetterie temps non complet	10 mois	133	IM 361
Urbanisme	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Instructeur	2 mois	303	IM 361
		Adjoint administratif (Cat. C)	Conseiller habitat et urbanisme	2 mois	303	IM 361
FILIERE TECHNIQUE						
Piscine	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint technique (Cat. C)	Agent d'entretien 2 postes à temps non complet	2 mois	500	IM 361
Patrimoine Bâti	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint technique (Cat. C)	Chargé de gestion énergétique	6 mois	910	IM 361
FILIERE SPORTIVE						
Piscine	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Opérateur APS (Cat. C) ou Educ APS (Cat. B)	Surveillant de baignade (BNSSA) ou MNS 4 postes à temps complet	2 mois	1 300	IM 361
	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Opérateur APS (Cat. C) ou Educ APS (Cat. B)	Surveillant de baignade (BNSSA) ou MNS week-end 3 postes à temps non complet	12 mois	1 067	IM 361
FILIERE ANIMATION						
Maison de la rivière	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur nature 1 poste temps complet	7 mois	1 062	IM 361
	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Aide à l'embarcadère 1 poste temps complet	3 mois	455	IM 361
Jeunesse	Contrat d'Engagement Educatif	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateurs petites vacances et séjours d'été 12 postes à temps non complet	12 mois	306	IM 361
	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur samedi 2 postes à temps non complet	12 mois	230	IM 361

FILIERE CULTURELLE						
Médiathèque	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	Chargé d'accueil et de médiation 4 postes Temps non complet	10 mois	1 180	IM 361
	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	Chargé d'accueil et de médiation 2 postes Temps non complet	2 mois	130	IM 361

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessus listés ; à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné ; à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ; à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20231130_02 – Cession Ouest Frais Distribution – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe l'assemblée que la société dénommée OUEST FRAIS DISTRIBUTION, représentée par Monsieur Philippe Aumand, s'est portée acquéreur d'un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay cadastré 224 section ZH numéro 92 d'une contenance totale de 02ha 12ca 91ca afin d'y implanter un bâtiment pour le développement de son activité.

Le bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société dénommée OUEST FRAIS DISTRIBUTION, représentée par Monsieur Philippe Aumand, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, au prix de 25,00 € HT le m².

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Cède à la société dénommée OUEST FRAIS DISTRIBUTION, représentée par Monsieur Philippe Aumand, dont le siège social est situé Parc d'Activités Sud Loire – Boufféré – 85600 Montaigu-Vendée ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay cadastré 224 section ZH numéro 92 d'une contenance totale de 02ha 12ca 91ca,
- Cède cette parcelle au prix de 25,00 € hors taxes le mètre carré :
 - o Prix d'achat du terrain nu 3,2850 € le m²
 - o Prix de vente HT 25,0000 € le m²
 - o Marge HT 21,7150 € le m²
 - o TVA sur marge 4,3430 € le m²
 - o Marge TTC 26,0580 € le m²
 - o Soit un prix de vente TTC 29,3430 € le m²
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

DEL20231130_03 – Cession à la société SUSEIA – ZA Croix Biton – Saint-Philbert-de-Bouaine

Eric Hervouet informe l'assemblée que la société dénommée SUSEIA, représentée par Monsieur Emmanuel de Misouard, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 02ha 63a 77ca à prendre sur les parcelles cadastrées section YS numéros 89p, 130p, 138p, 140p, 141p, 147p, 149p et 150p situées à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660), ZA La Croix Biton. Cette acquisition permettrait à la société de construire un bâtiment d'une surface d'environ 6 000 m².

La parcelle cadastrée section YS numéro 138 est actuellement louée à la société dénommée TRONICO en vertu d'un bail commercial sous seing privé en date des 14 et 18 mars 2019 conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui ont commencé à courir le 1^{er} juin 2019 pour se terminer le 31 mai 2028. Ladite cession porte sur une partie de cette parcelle et devra donc faire l'objet d'un avenant au bail commercial pour retirer la surface vendue

de la surface désignée dans ledit bail. Il précise également que cette cession porte sur une partie non bâtie et ne remettrait pas en cause l'activité exercée dans les locaux.

Le bureau est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale d'environ 02ha 63a 77ca à prendre sur les parcelles cadastrées section YS numéros 89p, 130p, 138p, 140p, 141p, 147p, 149p et 150p situées à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660), ZA La Croix Biton à la société dénommée SUSEIA, représentée par Monsieur Emmanuel de Misouard, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix de 17,68 € hors taxes le mètre carré.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Cède à la société dénommée SUSEIA dont le siège social est situé à Loireauxence (44370), Château de la Lande – Varades, représentée par Monsieur Emmanuel de Misouard, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 02ha 63a 77ca à prendre sur les parcelles cadastrées section YS numéros 89p, 130p, 138p, 140p, 141p, 147p, 149p et 150p situées à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660), ZA La Croix Biton,
- Cède cette parcelle au prix de 17,68 € le mètre carré :
 - o Prix d'achat du terrain nu 1,5000 € le m²
 - o Prix de vente HT 17,6800 € le m²
 - o Marge HT 16,1800 € le m²
 - o TVA sur marge 3,2300 € le m²
 - o Marge TTC 19,4100 € le m²
 - o Soit un prix de vente TTC de 20,9100 € le m²
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Constitue toutes servitudes et ce notamment, sans que la liste énoncée à la présente décision, soit limitative : servitude (s) pour permettre aux services techniques d'assurer l'entretien du bassin de la zone d'activités La Croix Biton, servitude (s) pour le passage en tréfonds des divers réseaux desservant la zone d'activités, etc.,
- Dit que les frais d'acte (en ce compris les frais relatifs aux servitudes à constituer) et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Dit que l'ensemble des frais liés à l'établissement de l'acte modificatif au bail commercial ou en résultant (résiliation partielle amiable ou avenant au bail commercial), seront supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- S'engage à fournir toutes pièces et/ou documents nécessaires à l'établissement de l'acte modificatif du bail commercial,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

DEL20231130_04 – Travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) ZA La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine

Eric Hervouet informe l'assemblée que des travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées (EU) / eaux pluviales (EP) doivent être réalisés au sein de la Zone d'Activités La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en octobre 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT, en application du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 05 octobre 2023. Un avis de marché a été publié sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 06 novembre 2023 à 12h00.

Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique.

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le mardi 28 novembre 2023 à 09h30, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises attributaire.

Après analyse, la société GIRARDEAU TP (85600 Treize-Septiers) a présenté l'offre « économiquement la plus avantageuse », avec un détail quantitatif estimatif (DQE) d'un montant total de 239 818,25 € HT.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché de travaux à l'entreprise GIRARDEAU TP (85600 Treize-Septiers), dont l'offre d'un montant de 239 818,25 € HT est considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DEL20231130_05 – Cession à CG Paysage – ZA La Trévoise – Montréverd

Eric Hervouet informe l'assemblée que la société dénommée CG PAYSAGE, représentée par Monsieur Cyrille Garnier, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 19a 72ca à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE numéro 238p située à Montréverd (85260), 143 Impasse des Quais – Zone Artisanale La Trévoise. Cette acquisition permettrait à la société de construire un bâtiment d'environ 500 m².

Le bureau est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 19a 72ca à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE numéro 238p située à Montréverd (85260), 143 Impasse des Quais – Zone Artisanale La Trévoise à la société dénommée CG PAYSAGE, représentée par Monsieur Cyrille Garnier, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix de 20,00 € hors taxes le mètre carré.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Cède à la société dénommée CG PAYSAGE dont le siège social est situé à Montréverd (85260), 13 rue du Stade, représentée par Monsieur Cyrille Garnier, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 19a 72ca à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE numéro 238p située à Montréverd (85260), 143 Impasse des Quais – Zone Artisanale La Trévoise
- Cède cette parcelle au prix de 20,00 € le mètre carré :
 - o Prix d'achat du terrain nu 2,0000 € le m²
 - o Prix de vente HT 20,0000 € le m²
 - o Marge HT 18,0000 € le m²
 - o TVA sur marge 3,6000 € le m²
 - o Marge TTC 21,6000 € le m²
 - o Soit un prix de vente TTC de 23,6000 € le m²
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

JEUNESSE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DEL20231130_06 – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison des Jeunes

Bernard Dabreteau informe l'assemblée que dans le cadre du déménagement de la Maison des Jeunes de Montaigu, vers un nouveau local situé rue de la Brèche, l'achat de matériel pédagogique est nécessaire pour remeubler ce nouvel espace.

Au titre de sa compétence jeunesse, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération assume la charge financière du fonctionnement des espaces jeunes et va financer l'achat de matériel pédagogique pour la Maison des Jeunes à hauteur de 11 000 €.

D'autre part, dans le cadre de sa politique jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales accompagne financièrement les projets de locaux permettant d'accueillir des accueils collectifs de mineurs sur le territoire. Ce montant s'élève à 40% du budget, alloué pour 40% en subvention et 60% en prêt à taux 0, soit pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération une subvention de 1 760 €.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

DEL20231130_07 – Schéma de coopération avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à l'adoption du Plan Familles et Santé, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) finance la coordination nécessaire à la mise en place des actions votées relevant du périmètre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce financement fait l'objet de la définition d'un schéma de coopération pour la durée du contrat. Lors de la première CTG, un schéma de coopération avait été défini sur la base de 3,15 équivalent temps plein (ETP) représentant un financement annuel de 83 696,96 €.

Pour la mise en œuvre de ce nouveau plan, un schéma de coopération sur la base de 3,5 ETP a été défini. Ce schéma permet d'obtenir un financement annuel de 84 000 € (24 000 € par ETP) et s'appuie sur 7 directions, porté par 10 chargés de coopération. Il est construit de la manière suivante :

- Chargés de coopération pivot : 0,80 ETP
- Chargé de coopération petite-enfance : 0,20 ETP
- Chargé de coopération enfance-jeunesse : 1 ETP
- Chargé de coopération parentalité : 0,20 ETP
- Chargé de coopération accès aux droits, handicap et animation de la vie sociale : 0,90 ETP
- Chargé de coopération mobilité, habitat, insertion : 0,40 ETP

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve le schéma de coopération présenté, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération Ctg » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vendée et à réaliser toutes les formalités concernant l'évaluation annuelle de ce schéma

GRAND AGE

Rapporteur : Cécilia GRENET, Vice-présidente déléguée au Grand âge et aux Etablissements d'accueil des personnes âgées

DEL20231130_08 – Organisation d'un forum bien vieillir à domicile

Cécilia Grenet informe l'assemblée que le Département de la Vendée a sollicité Terres de Montaigu pour organiser son 1^{er} « Forum pour bien vieillir à domicile », sous un format similaire à ceux réalisés dans les autres EPCI vendéens.

Elle ajoute que ce Forum prévu le mardi 15 octobre 2024 à la Salle Dolia à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, correspond à l'action 4.1.3.3 du Plan Familles et Santé, validé par le Conseil d'agglomération du 13 novembre 2023.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve l'organisation du 1^{er} « Forum pour bien vieillir à domicile » sur le territoire Terres de Montaigu, prévu le mardi 15 octobre 2024 à la Salle Dolia à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, en collaboration avec le Département de la Vendée et autorise Monsieur le Président à signer le dossier de demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, et toutes autres pièces s'y rapportant.

DEL20231130_09 – Programmation du Seniors agenda de mars 2024 à avril 2025

Cécilia Grenet informe l'assemblée que dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération souhaite répondre à l'appel à projets de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 pour l'organisation de 6 cycles d'ateliers sur les « Gestes qui sauvent ». Un cycle est composé de 2 ateliers, un atelier théorique et un atelier de mise en pratique. Ces cycles sont animés par la Protection civile départementale et l'antenne de Montaigu.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise la réponse à l'appel à projets pour solliciter une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour l'action « Gestes qui sauvent », et autorise Monsieur le Président à signer le dossier de demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

DEL20231130_10 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Damien Grasset rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades ; par délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2020 a validé les règlements pour l'OPAH et la PTRE.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'OPAH et de la PTRE.

A ce jour, 1142 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 14 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 26 octobre 2023.

Le Bureau d'agglomération est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH

Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT818	NERRIERE Dominique	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs intérieurs et remplacement des menuiseries	13 525,74 €	2 000,00 €
PT819	BONNIN Léonie	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	VMC, PAC	21 804,27 €	2 000,00 €
PT820	CARDON Florian	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	Isolation des combles et murs intérieurs, poêle à granulés	26 365,68 €	3 000,00 €
PT821	POIRON Thierry	La Bruffière	Isolation des murs intérieurs, du plancher et des rampants, menuiseries, VMC, PAC	76 102,95 €	3 000,00 €
PT822	LE COROLLER Xavier	Montaigu-Vendée (Montaigu)	VMC, chauffe-eau électrique, poêle à granulés	12 010,72 €	2 000,00 €
PT823	BOISSIERE Justine	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs extérieurs et plafonds rampants, menuiseries, VMC, PAC	56 804,40 €	4 500,00 €

6 aides pour un montant à payer de 16 500,00 €

Aide Eco PASS

Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Facture HT	Montant subvention
EC025	THIBAUD Alban	Cugand	30 000,00 €	1 500,00 €
EC026	MONTEIRO Diego	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	85 000,00 €	1 500,00 €
EC027	GABORIAU Adrien	Montaigu-Vendée (Montaigu)	55 000,00 €	1 500,00 €
EC028	MARTIN Alexis	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	20 000,00 €	1 500,00 €
EC029	PORRINEAU Nathan	La Boissière-de-Montaigu	80 000,00 €	1 500,00 €

5 aides pour un montant à payer de 7 500,00 €

Aide à la rénovation d'un logement indigne dans le cadre de l'OPAH

Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Facture HT	Montant subvention
OPI003	LUSTEAU Isabelle	La Boissière-de-Montaigu	59 561,00 €	2 000,00 €

1 aide pour un montant à payer de 2 000,00 €

Aide à la rénovation d'un logement locatif très dégradé dans le cadre de l'OPAH

Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Facture HT	Montant subvention	Aide supplémentaire : production logement - 60m ²
OPB042	DURAND Mickael	La Bernardière	38 316,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

1 aide pour un montant à payer de 6 000,00 €

Damien Grasset expose que le Bureau d'agglomération du 1^{er} décembre 2022 a attribué une subvention de 2 500,00 € à Madame LEVEAU Danièle (dossier n°PT746) pour des travaux d'isolation des murs par l'extérieur, d'installation d'une pompe à chaleur et d'une VMC permettant d'atteindre un gain énergétique de 57% et le changement d'étiquette énergétique du logement (G > C).

Après réception des factures acquittées, il a été constaté que Madame LEVEAU n'a pas fait réaliser l'ensemble des travaux d'isolation des murs par l'extérieur ni d'installation de VMC. Le gain énergétique réalisé par les travaux est donc de 37% avec atteinte de l'étiquette énergétique D.

Il est donc proposé au Bureau de revoir le montant de la subvention à la baisse, en attribuant l'aide de 1 500,00 €.

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT746	LEVEAU Danièle	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC	14 516,05 €	1 500,00 €

1 aide pour un montant à payer de 1 500,00 €

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

DECHETS

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20231130_11 – Demande de subvention Fonds Vert dans le cadre du Tri à la source des biodéchets

Damien Grasset informe l'assemblée que, la réglementation française et européenne fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Pour y répondre, la gestion de proximité des biodéchets via le compostage est une solution.

Une étude de faisabilité a été réalisée par un bureau d'études courant de l'année 2023 pour le territoire de Terres de Montaigu. Le scénario retenu prévoit le déploiement du compostage individuel et collectif en fonction des typologies d'habitat.

Le Fonds vert prévoit des soutiens jusqu'à 55% pour les équipements de gestion de proximité pour le compostage collectif ainsi que jusqu'à 70% des actions de communication, sensibilisation, formation ou soutien d'un ou plusieurs chargés de mission.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert pour le soutien au tri à la source des biodéchets et à signer tous documents en lien avec les demandes de financement afférant à la thématique biodéchets.

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20231130_12 – Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie rue de Beau Soleil et rue Jeanne d'Arc à Montaigu (Montaigu-Vendée)

Florent Limouzin informe l'assemblée que des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie doivent être réalisés rue de Beau Soleil et rue Jeanne d'Arc à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Montaigu.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en octobre 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90,000,00 € HT en application du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 18 octobre 2023. Un avis de marché a été publié le 24 octobre 2023 sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr. La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 16 novembre 2023 à 12h00.

Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique.

Le marché est passé sous la forme d'un marché à tranches en application des articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la commande publique :

- Tranche ferme ;
- Tranche optionnelle « Travaux de voirie rue Jeanne d'Arc ».

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le mardi 28 novembre 2023 à 10h15, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises attributaire.

Après analyse, la société LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES – LVI (Saint-Hilaire-de-Loulay / 85600 Montaigu-Vendée) a présenté l'offre « économiquement la plus avantageuse », avec un détail quantitatif estimatif (DQE) d'un montant total de 419 552,20 € HT.

La proposition financière de l'entreprise se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 372 438,00 € HT ;
- Tranche optionnelle « Travaux de voirie rue Jeanne d'Arc » : 47 114,20 € HT.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché de travaux à la société LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES – LVI, dont l'offre d'un montant total de 419 552,20 € HT a été considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DEL20231130_13 – Demande de subvention pour le projet de station d'épuration à Montréverd

Florent Limouzin rappelle à l'assemblée que le cabinet CEMEAU réalise la maîtrise d'œuvre du projet de station d'épuration sur la commune de Montréverd, commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies. Le projet au stade des études d'avant-projet, a été présenté en réunion de travail auprès du service de l'eau du Département de la Vendée et auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le dossier de consultation des entreprises sera rédigé en décembre 2023 et la procédure de mise en concurrence des entreprises sera organisée en janvier 2024.

Considérant que les travaux d'assainissement de ce projet vont permettre une amélioration de la qualité des eaux épurées au milieu naturel, il est proposé de demander un subventionnement auprès des services du Département de la Vendée et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès des services de l'Agence de l'eau et du Département de la Vendée et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55

Le secrétaire de séance
Damien GRASSET



Le Président
Antoine CHEREAU

